

15 FÉVRIER 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 15 février 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la Mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** et Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2010-02-064 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2010-02-065 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} février 2010

15 FÉVRIER 2010

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2010-02-066 4.1 Participation de la Mairesse au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Moncton du 3 au 6 mars 2010
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
- 2010-02-067 6.1 Adoption du règlement numéro 967-2009 intitulé : Règlement de tarification, exercice financier 2010
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 TRÉSORERIE
- 2010-02-068 7.1.1 Annulation du financement par la réserve financière - exercice financier 2009
- 2010-02-069 7.1.2 Annulation du financement par le fonds de roulement - exercice financier 2009
- 2010-02-070 7.1.3 Financement de certains projets par le fonds de roulement – exercice financier 2010
- 2010-02-071 7.1.4 Emprunt à la réserve des eaux pour financer certains projets – exercice financier 2010
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS
- 2010-02-072 7.2.1 Déplacement d'un luminaire afin d'améliorer l'éclairage du kiosque postal à l'intersection de la rue de Charlevoix et de la rue de Nicolet
- 2010-02-073 7.2.2 Installation de deux luminaires pour l'éclairage de rue sur la rue des Patriotes
- 7.3 URBANISME
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 2010-02-074 7.5.1 Demande de dérogation à la tarification pour que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) puisse bénéficier gratuitement du rez-de-chaussée au Centre culturel St-John
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

15 FÉVRIER 2010

2010-02-075	7.6.1	Adjudication du contrat pour l'achat d'un véhicule pour le service de police
2010-02-076	7.6.2	Autorisation pour la tenue du <i>Défi Ski 12 heures Leucan</i> à la station Ski Bromont
	7.7	DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
	7.8	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
	8.	<u>AFFAIRE DU PERSONNEL</u>
2010-02-077	8.1	Nomination de Monsieur Yan Gendreau
	9.	<u>DIVERS</u>
2010-02-078	9.1	Demande au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
	10.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	10.1	Lettre de Rogers Communications inc. relativement au projet d'implantation d'une tour de télécommunication
N.M.	10.2	Résolution de la Ville de Lac-Brome intitulé « Proposition de partenariat avec la Ville de Bromont – protection policière »
	11.	<u>VARIA</u>
N.M.	12.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2010-02-080	13.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2010-02-064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2010

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSEÉ
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ

15 FÉVRIER 2010

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2010 avec la modification suivante :

- Le sujet 11.1 intitulé « Participation d'employés de la Ville de Bromont à la 24^{ième} édition du tournoi de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique, chapitre du Québec, à Montréal-Est » est ajouté.

ADOPTÉE

2010-02-065

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} février 2010 avec la modification suivante :

- De remplacer les chiffres « 11 », se trouvant au 1^{er} paragraphe du préambule de la résolution numéro 2010-02-062, par les chiffres « 12 ».

ADOPTÉE

2010-02-066

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS (FCM) QUI SE TIENDRA À MONCTON DU 3 AU 6
MARS 2010**

15 FÉVRIER 2010

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Moncton, au Nouveau-Brunswick, du 3 au 6 mars 2010;

ATTENDU QUE la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, a été élue au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à assister au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Moncton, au Nouveau-Brunswick, du 3 au 6 mars 2010.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approuver les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2010-02-067

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 967-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2010**

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1)*, la Ville de Bromont peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE cette tarification doit être établie par règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont adopte annuellement un règlement relativement à la tarification pour l'utilisation de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-02-048, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} février 2010, par Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

15 FÉVRIER 2010

D'adopter tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 967-2009 intitulé : « Règlement de tarification, exercice financier 2010 » établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2010.

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

2010-02-068

ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LA RÉSERVE FINANCIÈRE - EXERCICE FINANCIER 2009

ATTENDU résolution numéro 2009-02-069 relative au financement par la réserve financière pour l'exercice financier 2009 ;

ATTENDU le financement par la réserve financière et que le montant total du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Plans & devis Bagot (Blanc sur Vert)	24 000,00 \$	21 575,01 \$	(2 424,99) \$	(2 424,99) \$
Travaux publics	Réservoir produits chimiques	38 390,00 \$	27 262,48 \$	(11 127,52) \$	(11 127,52) \$
Travaux publics	Surpresseurs 5 & 7	43 590,00 \$	44 632,31 \$	1 042,31 \$	1 042,31 \$
Travaux publics	Plan directeur eaux usées & gestion des eaux	135 610,00 \$	135 613,59 \$	3,59 \$	3,59 \$
Travaux publics	Équipements pour station épuration	61 200,00 \$	55 343,49 \$	(5 856,51) \$	(5 856,51) \$
Travaux publics	Système d'ozonation	230 037,87 \$	228 187,60 \$	(1 850,27) \$	(1 850,27) \$
Travaux publics	Débitmètres	11 740,00 \$	11 737,38 \$	(2,62) \$	(2,62) \$
Travaux publics	Génératrice auxiliaire	10 340,00 \$	10 338,95 \$	(1,05) \$	(1,05) \$
Travaux publics	Remplacement 3 ph-mètres en continu	15 040,00 \$	14 916,37 \$	(123,63) \$	(123,63) \$
Travaux publics	Réhabilitation vanne d'aqueduc	81 000,00 \$	80 936,31 \$	(63,69) \$	(63,69) \$
Travaux publics	Réfection poste de pompage #2	110 000,00 \$	19 827,75 \$	(90 172,25) \$	(90 172,25) \$
					(110 576,63) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler le financement par la réserve financière pour l'exercice financière 2009 pour un montant de **CENT DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (110 576,63 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

15 FÉVRIER 2010

ADOPTÉE

2010-02-069

ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT - EXERCICE FINANCIER 2009

ATTENDU les résolutions numéros 2009-02-071 et 2009-06-248 relativement au financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2009;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Police	Équipements spécialisés	7 000,00 \$	3 652,64 \$	(3 347,36) \$	(3 347,36) \$
SLCVC-T	Casiers à l'aréna	37 450,00 \$	37 185,00 \$	(265,00) \$	(265,00) \$
SLCVC-T	Rénovations 46 Compton	125 000,00 \$	121 507,45 \$	(3 492,55) \$	(3 492,55) \$
Incendies	Fontaine sèche	6 000,00 \$	4 396,50 \$	(1 603,50) \$	(1 603,50) \$
					(8 708,41) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2009 pour un montant de **HUIT MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (8 708,41 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2010-02-070

FINANCEMENT DE CERTAINS PROJETS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2010

ATTENDU l'adoption du budget 2010 conformément à la résolution numéro 2009-12-589 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2010-2011-2012 conformément à la résolution numéro 2009-12-589 ;

15 FÉVRIER 2010

ATTENDU le financement de certains projets par le fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme de **DEUX CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENT TRENTE DOLLARS (260 330 \$)** au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Équipements spécialisés - ateliers municipaux	38 700,00 \$
Travaux publics	Étude - Lien routier Champlain - John Savage	20 000,00 \$
Loisirs	Mise aux normes électricité Centre Culturel	13 750,00 \$
Loisirs	Aménagement salle électrique aréna	8 000,00 \$
Loisirs	Tables de pique-nique - Lac Bromont	2 830,00 \$
Loisirs	Photocopieur Centre Culturel	4 320,00 \$
Loisirs	Chaises Centre Culturel	4 850,00 \$
Loisirs	Barrières accès sentiers	26 180,00 \$
Police	Compteur de véhicules	6 500,00 \$
Police	Remise extérieure	10 000,00 \$
Police	Équipements spécialisés	2 500,00 \$
Police	Achat de 2 véhicules de patrouille	73 500,00 \$
Police	Rachat Jeep Cherokee 2008	22 500,00 \$
Incendies	Fontaine sèche	15 000,00 \$
Incendies	Équipements de sauvetage nautique	2 700,00 \$
Environnement	Échantillonneur	9 000,00 \$
		260 330,00 \$

QUE ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) à cinq (5) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉE

2010-02-071

EMPRUNT À LA RÉSERVE DES EAUX POUR FINANCER CERTAINS PROJETS – EXERCICE FINANCIER 2010

ATTENDU l'adoption du budget 2010 conformément à la résolution numéro 2009-12-589 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2010-2011-2012 conformément à la résolution numéro 2009-12-589 ;

15 FÉVRIER 2010

ATTENDU le financement de certains projets par la réserve des eaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme de **TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (356 500 \$)** à la réserve des eaux pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Ressource usine-réseau	55 000,00 \$
Travaux publics	Grille pour trop plein poste de pompage	11 000,00 \$
Travaux publics	Destructeur d'ozone	26 000,00 \$
Travaux publics	Grille mécanique	5 000,00 \$
Travaux publics	Puits de pompage espaces clos	10 500,00 \$
Travaux publics	Réfection plancher laboratoire usine	3 000,00 \$
Travaux publics	Vidange des boues étang #1	246 000,00 \$
		356 500,00 \$

ADOPTÉE

2010-02-072

**DÉPLACEMENT D'UN LUMINAIRE AFIN D'AMÉLIORER
L'ÉCLAIRAGE DU KIOSQUE POSTAL À L'INTERSECTION DE
LA RUE DE CHARLEVOIX ET DE LA RUE DE NICOLET**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande d'éclairage de rue à proximité du kiosque postal situé à l'intersection de la rue de Charlevoix et de la rue de Nicolet ;

ATTENDU QUE la demande a été présentée aux services municipaux concernés selon la procédure adoptée en 2007 ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics recommande de déplacer un luminaire existant ;

ATTENDUE QUE le service des travaux publics a en main toutes les recommandations d'usage ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

15 FÉVRIER 2010

D'autoriser le service des travaux publics à procéder, en collaboration avec Hydro Québec, au déplacement d'un luminaire de rue à l'intersection de la rue de Charlevoix et de la rue de Nicolet afin d'améliorer l'éclairage du kiosque postal.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires afin de procéder au déplacement dudit luminaire.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-02-073

**INSTALLATION DE DEUX LUMINAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE DE
RUE SUR LA RUE DES PATRIOTES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande d'éclairage de rue à l'intersection de la rue du Chapelier et de la rue des Patriotes et à l'intersection de la rue du Bourgmestre et de la rue des Patriotes ;

ATTENDU QUE la demande a été présentée aux services municipaux concernés selon la procédure adoptée en 2007 ;

ATTENDUE QUE le service des travaux publics a en main toutes les recommandations d'usage ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service des travaux publics à procéder, en collaboration avec Hydro Québec, à l'installation de deux luminaires pour l'éclairage de rue à l'intersection de la rue du Chapelier et de la rue des Patriotes et à l'intersection de la rue du Bourgmestre et de la rue des Patriotes.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires afin de procéder au déplacement dudit lampadaire.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

15 FÉVRIER 2010

2010-02-074

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA TARIFICATION POUR QUE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PUISSE
BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE AU CENTRE
CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a comme mission de promouvoir les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique et, de soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM), dans le cadre de la tournée SAM 2010 (Service d'achat pour les municipalités), souhaite utiliser le rez-de-chaussée du Centre culturel St-John le 24 février 2010, de 8h à 13h30;

ATTENDU QUE le but de cette rencontre est de partager de l'information sur les produits de fournisseurs partenaires du Service d'achat pour les municipalités, selon la thématique « optimisation à l'entretien des routes », et que cette rencontre est offerte gratuitement aux employés municipaux;

ATTENDU QUE cette activité favorise le rayonnement du Centre culturel St-John sur le plan régional;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation à la tarification pour que la Fédération québécoise des municipalités puisse bénéficier gratuitement du rez-de-chaussée au Centre culturel St-John le mercredi 24 février 2010, de 8h à 13h30.

ADOPTÉE

2010-02-075

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE
POUR LE SERVICE DE POLICE**

ATTENDU QUE le service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation, en date du 15 janvier 2010, pour l'achat d'un véhicule de patrouille de marque Chevrolet Impala 2010 pour usage policier;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont été invités audit appel d'offres, soit :

15 FÉVRIER 2010

- *Les automobiles M. Rocheleau inc.*; et
- *Charland Chevrelot Oldsmobile Ltée* ;

ATTENDU QUE seule *Les automobiles M. Rocheleau inc.* a déposé une soumission à la date prévue à l'appel d'offres, soit le 25 janvier 2010, et ce, pour un montant de **VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (28 181,50 \$)**, incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un véhicule Chevrolet Impala 2010 pour usage policier à, *Les automobiles M. Rocheleau inc.*, au montant de **VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (28 181,50 \$)**, incluant les taxes, et ce, conformément à la soumission déposée par ladite compagnie en date du 25 janvier 2010 ; ladite soumission est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur du service de police, Monsieur Jean Bourgeois, à signer tous les documents nécessaires à l'achat dudit véhicule.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

2010-02-076

**AUTORISATION POUR LA TENUE DU DÉFI SKI 12 HEURES LEUCAN
À LA STATION SKI BROMONT**

ATTENDU QUE Leucan organise pour une 5^e année le *Défi Ski 12 heures Leucan* à la station Ski Bromont, lequel aura lieu le 20 mars 2010 de midi à minuit ;

ATTENDU QU'au cours des années précédentes, cet événement n'a généré aucune problématique particulière et que les organisateurs ont toujours démontré une excellente collaboration avec les services municipaux concernés ;

15 FÉVRIER 2010

ATTENDU QUE cette année, comme les années passées, il y aura de l'animation extérieure et des groupes de musique locaux offriront des prestations en plein air ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a des dispositions de son règlement numéro 923-2006, intitulé « Règlement sur les nuisances », qui encadrent la nuisance par le bruit ;

ATTENDU QUE ledit règlement stipule au troisième alinéa de l'article 5.01 que le « Conseil peut autoriser la tenue d'évènements spéciaux d'envergure municipale en tenant compte de la nature de l'évènement et des conséquences sur la population. Il doit fixer l'heure maximale pour laquelle il autorise l'évènement et établir des conditions à respecter »

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser, conformément au troisième alinéa de l'article 5.01 du règlement numéro 923-2006, intitulé « Règlement sur les nuisances » la tenue du *Défi Ski 12 heures Leucan* à la station Ski Bromont, le 20 mars 2010, de midi à minuit, et ce, malgré la nuisance par le bruit, aux conditions suivantes :

- Aucun bruit (animation et musique) ne devra être généré après minuit ;
- les colonnes de son sur le site devront être placées vers le chalet principal et non vers les résidences ;
- les organisateurs de l'évènement devront envoyer une lettre aux résidents du secteur pour les informer de la tenue de l'évènement, et ce, dans la semaine précédent l'évènement ;
- cette lettre devra au préalable faire l'objet d'une approbation par le service de police de Bromont.

D'émettre sans frais le permis municipal nécessaire à la réalisation de l'objet des présentes.

ADOPTÉE

2010-02-077

NOMINATION DE MONSIEUR YAN GENDREAU

ATTENDU l'affichage du poste de garde forestier l'été et au poste d'opérateur de déneigement l'hiver, et ce, en conformité avec la convention collective en vigueur ;

15 FÉVRIER 2010

ATTENDU QUE monsieur Yan Gendreau a posé sa candidature audit poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer monsieur Yan Gendreau au service des travaux publics au poste d'opérateur au déneigement pour la période d'hiver et au poste de garde forestier pour la période d'été, au taux de la classe 4, employés manuels, selon la convention collective en vigueur, à partir du 12 avril 2010.

QUE monsieur Yan Gendreau a terminé sa période d'essai et de familiarisation en date du 31 janvier 2010, tel que prévu à l'article 16.06 et ne pourra retourner à son ancien poste.

ADOPTÉE

2010-02-078

**DEMANDE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES
MUNICIPALITÉS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)**

ATTENDU QUE IBM Canada Ltée a contesté devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières (dossier numéro SAI-M-108318-0509), le contenu et la valeur de son unité d'évaluation concernant son usine de haute technologie du 23, boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE IBM Canada Ltée a porté le jugement du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières (dossier numéro SAI-M-108318-0509) en appel devant la Cour du Québec, dossier numéro 455-80-000103-075 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont va porter le jugement de la Cour du Québec, dossier numéro 455-80-000103-075, en révision judiciaire devant la Cour supérieure, conformément à la résolution numéro 2010-02-054 intitulée «Révision judiciaire devant la Cour supérieure du jugement de la Cour du Québec relativement au litige opposant la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée »;

ATTENDU QUE la procédure de révision judiciaire engendre des frais d'honoraires professionnels et des frais de déboursés pour la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la contestation de l'évaluation foncière de la bâtisse de IBM Canada Ltée a un impact sur toutes les municipalités du Québec ayant des bâtisses industrielles sur son territoire ;

15 FÉVRIER 2010

ATTENDU QUE la décision de la Cour supérieure prive la Ville de Bromont de milliers de dollars en taxe foncière ;

ATTENDU QUE plusieurs litiges sont présentement en suspend à travers le Québec dans l'attente de la conclusion du litige opposant la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) possède un *Fonds de défense des intérêts des municipalités*, lequel fonds est disponible aux municipalités membres qui en font la demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au *Fonds de défense des intérêts des municipalités* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une aide financière afin de défrayer une partie des frais d'honoraires professionnels de la Ville de Bromont relativement à sa demande de révision judiciaire de la décision de la Cour du Québec, dossier numéro 455-80-000103-075, devant la Cour supérieure, dans le dossier l'opposant à IBM Canada Ltée.

D'autoriser Monsieur Richard Joyal, greffier par intérim, à signer tous les documents requis par la demande audit fonds de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

N.M.

**LETTRE DE ROGERS COMMUNICATIONS INC. RELATIVEMENT
AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE
TÉLÉCOMMUNICATION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la Lettre de Rogers Communications inc. relativement au projet d'implantation d'une tour de télécommunication.

N.M.

15 FÉVRIER 2010

**RÉSOLUTION DE LA VILLE DE LAC-BROME INTITULÉ «
PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BROMONT –
PROTECTION POLICIÈRE »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution de la Ville de Lac-Brome intitulé « Proposition de partenariat avec la Ville de Bromont – protection policière ».

2010-02-079

**PARTICIPATION D'EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROMONT À LA
24^{IÈME} ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION
DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE, CHAPITRE DU QUÉBEC, À
MONTRÉAL-EST**

ATTENDU QUE les 8, 9, 10 et 11 avril 2010 se déroulera la 24^{ième} édition du tournoi de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique, chapitre du Québec, à Montréal-Est;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire être représentée audit tournoi par une équipe composée d'employés de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QU'il y a des frais d'inscription de **TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (375 \$)**, excluant les taxes, par équipe participante ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la participation des employés formant l'équipe de hockey de la Ville de Bromont à la 24^{ième} édition du tournoi de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique, chapitre du Québec, à Montréal-Est , lequel tournoi aura lieu les 8, 9, 10 et 11 avril 2010.

De défrayer le coût d'inscription au montant de **TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (375\$)**, excluant les taxes, pour la participation de l'équipe de hockey de la Ville de Bromont audit tournoi.

D'accorder une dérogation à la tarification pour que l'équipe de hockey puisse bénéficier gratuitement d'une heure et demie de location de glace à l'aréna de Bromont afin qu'une pratique puisse y être tenue.

ADOPTÉE

15 FÉVRIER 2010

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2010-02-080

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM